

0020050U  
ACADEMIE D'AMIENS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET  
ROND-POINT JOLIOT CURIE  
02100 ST QUENTIN  
Tel : 0323084444

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 104  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 12/06/2020  
Réuni le : 29/06/2020  
Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise à signer avec OptiMarché une convention de prestation de services de 16 mois pour la construction et la réalisation des marchés publics de fournitures et de services pour un forfait annuel de 696 € TTC/an

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Storz  
Prénom : Jean-Christophe  
Signé le: 06/07/2020 07:57:36



---

Construction, réalisation et dématérialisation de vos marchés

## Convention de prestation de services

Entre les soussignés :

La société « OPTIMARCHE », dont le siège social est au Le pas Vermaud Chemin du Vigneau 44800 Saint Herblain, Inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 788 428 662, représentée par son directeur général, Monsieur Nicolas BERTIN.

Ci-après désignée " le Prestataire de service",

Et :

L'Établissement public :

<b>Informations obligatoires à remplir</b>	
Nom de l'établissement :	
Nom et prénom de l'acheteur public :	
Fonction de l'acheteur public :	
Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du :	
Nom et prénom de la personne à contacter :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Tel :	
Fax :	
Mail :	
Forme Juridique :	
N° de SIRET :	
Nom du comptable public :	
Nombre de couverts/jour :	
Budget alimentaire/an :	
Budget hygiène/an :	
Budget bureautique/an :	

## Article 1 - Objet de la convention de prestation de service :

La convention a pour objet :

- La construction et la réalisation de marchés publics de fournitures et de services, avec assistance pour le suivi d'exécution de vos marchés,
- La mise à disposition de l'outil informatique OptiMarché® pour simplifier vos relations avec vos fournisseurs (gestion et suivi des commandes, des livraisons, sauvegarder ses archives et utiliser des tableaux de bords).

La société OPTIMARCHE s'engage à respecter totalement le code des marchés publics.

## Article 2 - Détail des prestations réalisées par la société OPTIMARCHE :

### **Passation des marchés publics de fournitures et de services**

#### **2.1. La société OPTIMARCHE s'engage à prendre en charge pour les marchés publics :**

- **de fournitures de denrées alimentaires,**
  - **de vaisselle et petits matériels de cuisine,**
  - **de produits d'entretien, produits lessiviels, de petits matériels d'entretien, de consommable et article à usage unique,**
  - **de papeterie, de consommables informatiques et de bureau,**
  - **de fournitures électriques,**
  - **de vêtements de travail et équipements de sécurité.**
- Les procédures de passation des marchés en parfait respect du code des marchés publics, pour chacun de ses clients, de manière individuelle,
  - La préparation de la consultation en respectant l'évaluation des besoins exprimés par l'Acheteur Public,
  - La rédaction des cahiers des charges,
  - L'intégration dans les bordereaux de prix unitaires, des produits propres à l'établissement public,
  - La réalisation et la publication des avis d'appel public à la concurrence, et de procédures de mise en concurrence (procédure adaptée ou procédure formalisée) en toute transparence,
  - La transmission dématérialisée et sécurisée des candidatures et des offres, ou le cas échéant, en version papier ou support numérique par voie postale, sans discrimination envers les différents candidats,
  - Pour les marchés publics à procédure adaptée, la réception et l'ouverture des plis dans les locaux de la société OPTIMARCHE, en respectant l'obligation de confidentialité, de traçabilité, et de neutralité,
    - En ce qui concerne les procédures formalisées, l'ouverture des plis se fera dans les locaux de l'établissement public.
  - Le traitement de toutes les demandes de dossier des fournisseurs et la présentation à l'établissement public de toutes les offres le concernant,

L'analyse technique, la synthèse et la présentation des offres, afin de permettre à l'Acheteur Public de retenir le ou les titulaires des marchés, selon la procédure de marché choisie,

- Une assistance lors de la sélection des titulaires des marchés publics, suivant la procédure choisie. La société OPTIMARCHE s'engage à respecter la stricte indépendance de l'Acheteur Public dans le choix de ses titulaires en fonction des exigences émis dans les cahiers des charges,
- La rédaction des documents nécessaires à la notification d'attribution ou de non-attribution de marché. Ces documents sont à signer et à envoyer aux fournisseurs par l'Acheteur Public, pour officialiser le marché,
- La fourniture à chacun de ses clients d'un certificat de publication de ses consultations,
- L'intégralité de la traçabilité de la procédure sera mise à la disposition de l'Acheteur Public via un espace personnel sur le site internet [www.opti-marche.com](http://www.opti-marche.com) : en cas de contrôle de légalité par la Chambre Régionale des Comptes ou par tout autre organisme public, les éléments attestant du respect des procédures de marchés publics sont ainsi immédiatement disponibles,
- L'intervention en cas de litiges mineurs entre un titulaire et l'Acheteur Public (gestion amiable des rapports d'incident et médiation éventuelle). En aucun cas la société OPTIMARCHE ne peut être tenue responsable de la mauvaise exécution du marché public attribué à un fournisseur. Cependant, en tant que conseil, la société OPTIMARCHE mettra tout en œuvre afin que les fournisseurs retenus respectent les règles de l'achat public, tant par l'application des textes généraux (code des marchés publics, CCAG ...) que par celles des textes particuliers (CCAP, CCTP, BPU...),
- Les résultats des consultations seront résumés dans un catalogue où figurent les candidats et leurs produits. Ce catalogue sera disponible sur l'espace personnel de l'Acheteur Public sur le site Internet [www.opti-marche.com](http://www.opti-marche.com),
- La liste des produits sera également disponible sur la plateforme OPTIMARCHE®. Celui-ci permet une utilisation optimale des offres retenues, ainsi que la gestion des commandes. Les mises à jour des tarifs, prévues dans le cahier des charges se feront exclusivement avec la plateforme.

**2.2. La société OPTIMARCHE peut vous assister pour les marchés publics de fournitures et de services spécifiques à l'Acheteur Public non cités à l'article 2.1, elle réalisera les prestations suivantes :**

- Les procédures de passation des marchés publics en parfait respect du code des marchés publics, pour chacun de ses clients, de manière individuelle,
- La préparation de la consultation en respectant l'évaluation des besoins exprimés par l'Acheteur Public,
- La rédaction des pièces administratives du marché avec une assistance pour la rédaction du cahier des clauses techniques particulières,
- La rédaction et la publication des avis d'appel public à la concurrence ; la société OPTIMARCHE s'engage à effectuer pour le compte de l'Acheteur Public, les procédures de mise en concurrence (procédure adaptée ou procédure formalisée) en toute transparence.

**Liste non exhaustive des marchés pouvant être réalisés par la société OPTIMARCHE :**

- Vérifications obligatoires (Sécurité),
- Transport collectif d'élèves en car pour des déplacements de trajets fixes et variables,
- Prestations de services d'organisation de séjours à l'étranger,
- Prestations de services de location de véhicules,
- Prestations de services de télécommunications,
- Prestations de services pour le ramassage et traitement des déchets,
- Fournitures de matériels Informatiques et multimédia,
- Fournitures de matériels techniques et outillages pour ateliers,
- Fournitures d'équipements divers (machines spécialisées),
- Fournitures de photocopieurs,
- Fournitures de mobilier à usages divers,
- Fourniture et pose d'équipements spécifiques,
- Fournitures de fuel,
- Fourniture d'énergie.

Si l'Acheteur Public souhaite un complément de prestation de la société OPTIMARCHE, il devra le faire par avenant.

**Article 3 – engagement de l'Acheteur Public :**

L'Acheteur Public s'engage à :

- Communiquer les informations et pièces nécessaires à la rédaction des cahiers des charges,
- Communiquer les informations nécessaires à la mise en œuvre de la plateforme dématérialisée,
- Ne pas divulguer les cahiers des charges rédigés par la société OPTIMARCHE en dehors de la procédure de passation des marchés publics,
- Ne pas entraver la mission de la société OPTIMARCHE,
- Signer et notifier les marchés publics passés avec la collaboration de la société OPTIMARCHE,
- Respecter le travail et les salariés de la société OPTIMARCHE.

#### Article 4 - rémunération de la société OPTIMARCHE, exprimée en euros :

Un forfait unique de 580 euros HT par an.

Ce forfait couvre l'ensemble des frais administratifs de passation des marchés pour les marchés de fournitures et de services que l'établissement souhaite réaliser. (Sans autre rémunération complémentaire)

Phase d'exécution du ou des marchés : Une assistance à l'exécution des marchés sera facturée uniquement et directement aux fournisseurs, dont les offres seront retenues dans le cadre des marchés publics de fournitures de denrées alimentaires et de produits d'entretien, produits lessiviels, de petits matériels d'entretien, et de consommable et article à usage unique organisés par la société OPTIMARCHE (sont exclus les fournisseurs de boulangerie), dans les conditions d'un contrat de service privée.

La société OPTIMARCHE se réserve la possibilité de proposer cette assistance à l'exécution des marchés publics facturée uniquement et directement aux fournisseurs, dont les offres seront retenues dans le cadre des marchés publics de fournitures de papeterie de consommables informatiques et de bureau.

Dans le cadre des MAPA inférieur au seuil de 90 000 euros HT (Marchés à procédures adaptés) tous les frais de publication sont inclus par famille de produit (exemple : surgelés, épicerie, fruits et légumes frais etc...). La société OPTIMARCHE ne prendra pas en charge les frais de publication pour les MAPA de denrées alimentaires dont le besoin est supérieur à 90 000 euros HT..

Pour les marchés publics spécifiques demandés par l'établissement (en dehors de l'alimentaire, hygiène et la bureautique), les frais de publication sont à la charge de l'Acheteur Public.

En ce qui concerne les marchés à procédures formalisées les frais de publication au BOAMP, JOUE et autres revues sont à la charge de l'Acheteur Public.

La formation sur notre outil de gestion OPTIMARCHE est effectuée **par téléphone** lors d'un rendez-vous convenu avec vos services.

Si vous désiriez une formation sur site, les frais de formation sur la plateforme OPTIMARCHE sont à la charge de l'Acheteur Public, ils s'élèvent à 800 euros HT par jour de formation et par session d'une à huit personnes maximum.

#### **Article 5 – Durée de la convention :**

La présente convention est conclue pour 16 mois, décomposés comme suit :

- Quatre mois de préparation de marché (du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020),
- Douze mois d'assistance dans l'exécution des marchés (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Durant ces 16 mois d'exécution, l'établissement dispose de l'ensemble des services proposés par la société Optimarché.

Conformément à l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, cette convention sera tacitement reconductible, deux fois 12 mois, soit une durée maximale portée au 31 décembre 2023. La décision de non reconduction devra intervenir au maximum 2 mois avant la publication des nouveaux marchés (soit le 30 juin de l'année en cours).

La facturation de la cotisation annuelle aura lieu au mois de septembre (règle identique en cas de reconduction), c'est-à-dire au lancement des marchés publics pour l'année civile suivante.

#### **Article 6 - Responsabilité de la société OPTIMARCHE :**

La société OPTIMARCHE est un prestataire de service qui assiste l'établissement public dans le cadre de la passation de ses marchés publics. Elle met à la disposition de l'établissement un logiciel, facultatif d'utilisation pour l'émission de bons de commande.

En aucun cas, la société OPTIMARCHE ne peut être tenue responsable à la place des titulaires des marchés publics, qu'elle a organisés, en cas de faute de ce dernier.

La société OPTIMARCHE décline toute responsabilité en cas de refus ou de retard de mise à jour de la part du ou des titulaires des marchés publics qu'elle a organisés.

#### **Article 7 - Résiliation de la convention en cours d'exécution :**

En dehors des périodes de renouvellement, l'Acheteur Public peut résilier la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de la présente convention en cours de validité, pour un motif d'intérêt général ou sans aucune faute particulière de la société OPTIMARCHE par l'Acheteur Public, celle-ci percevra à titre d'indemnisation une somme de 2000 euros HT.



**Article 8 - Délai de paiement :**

Il ne peut être supérieur à 30 jours, sauf pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées, pour lesquels il est fixé à 50 jours maximum.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Coordonnées bancaires :

CIC

Domiciliation : NANTES OUEST ENTREPRISES

Code banque : 30047/ Code guichet : 14122 / N° de compte : 00020287901 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 3004 7141 2200 0202 8790 142 / BIC : CMCIFRPP

**Article 9 - Délai d'exécution :**

Détail du délai d'exécution pour des marchés publics spécifiques à l'Acheteur Public :

- Délai de réalisation :
  - + 4 mois après la demande
  - + Projet de DCE : 1 mois après réception de l'évaluation des besoins
  - + Après validation du DCE : la publication doit se faire 5 jours ouvrables après validation du dossier

**Fait à Saint Herblain  
Le 19 mai 2020  
En deux exemplaires**

**Pour OPTIMARCHE  
Monsieur Nicolas BERTIN**

**Pour l'établissement public  
M. ....  
(cachet)**

**Société OptiMarché**

Le pas Vermaud - 2 Chemin du Vigneau

44800 SAINT HERBLAIN

Tél. : 02 40 89 46 16 - Fax : 08 26 16 67 40

Email : contact@opti-marche.com

Siret 788 428 662 00010 / APE 6202 A

TVA FR 71 788 428 662 00018

## Annexe 1

### Charte de respect du droit de la propriété intellectuelle

#### Article 1- rappel de la législation

Le code de la propriété intellectuelle :

Art. L. 111-1. L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial, qui sont déterminés par les livres Ier et III du présent code. L'existence ou la conclusion d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service par l'auteur d'une œuvre de l'esprit n'emporte aucune dérogation à la jouissance du droit reconnu par l'alinéa 1er.

Art. L. 113-1. La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'œuvre est divulguée.

#### Article 2 - droit de la société OPTIMARCHE

Dans le cadre de la législation, OPTIMARCHE demande à l'établissement de respecter tous les documents dont il a eu connaissance dans le cadre du mandatement pour les marchés publics.

#### Article 3 - Confidentialité / propriété intellectuelle

Sera considéré comme confidentiels, l'ensemble des documents lié à une consultation : les listes de produits, les logiciels, les codes d'accès aux données du site web, ainsi que les documents internes fournis par le mandataire au client, de même que le contenu des présentes. Les documents fournis à chaque établissement ne pourront être cédés à d'autres établissements.

Par suite, le client, ainsi que ses responsables, dirigeants, pour lesquels il se porte fort s'il est une personne morale, s'engagent pendant la durée du présent contrat et après sa cessation à ne pas divulguer ces éléments à des tiers.

Le client devra prendre toutes mesures nécessaires pour que tous les membres de son personnel soient liés par la même obligation. L'ensemble des documents concernant les marchés est déposé et protégé.

#### Article 4 – Loyauté

Le client s'engage à respecter une obligation de loyale collaboration à l'égard du Prestataire.

#### Article 5 - fin de mandatement

L'établissement s'engage à respecter la propriété intellectuelle des documents OPTIMARCHE, même si elle ne mandate plus la société pour ses consultations publiques.

Signature du responsable et cachet de l'établissement

Accompagnée de la mention « lu et approuvé »



## LISTE DES PUBLICATIONS MANDATEES A LA SOCIETE OPTIMARCHE

Nom de votre établissement :

Ville :

Nom de l'acheteur public :

Nom du gestionnaire :

Voici la liste des marchés à procédure adaptée que nous vous proposons de publier en septembre prochain avec une entrée en vigueur au 1er Janvier 2021.

Nous travaillons dès à présent sur l'étude préalable de vos besoins.

Dans cette phase indispensable avant votre publication, la réception de vos choix nous permettra de mieux préparer vos marchés notamment en contactant très tôt vos fournisseurs locaux.

Le groupe 1 « denrées alimentaires générales » est publié automatiquement.

### **GROUPE N°1 : les marchés de denrées alimentaires générales**

- 1) Fournitures de produits surgelés
- 2) Fournitures de produits surgelés bio
- 3) Fournitures de produits d'épicerie générale
- 4) Fournitures de produits d'épicerie bio
- 5) Fournitures de beurre, œufs, fromages et produits laitiers et produits laitiers bio
- 6) Fournitures de viandes fraîches de bœuf, veau et agneau
- 7) Fournitures de viandes fraîches de porc
- 8) Fournitures de viandes fraîches de poulet et autres volailles
- 9) Fournitures de charcuterie
- 10) Fournitures de saurisseries (produits de la mer salés ou fumés) et de salades composées
- 11) Fournitures de boissons sans alcool
- 12) Fournitures de boissons avec alcool
- 13) Fournitures de biscuiterie générale
- 14) Fournitures d'Ingrédients, préparations, épices et bases culinaires
- 15) Fournitures de viandes cuites
- 16) Fournitures de pâtes fraîches
- 17) Fournitures de produits traiteur asiatique frais
- 18) Fournitures de produits de cuisine italiens
- 19) Fournitures de produits de boulangerie et pâtisserie

## **GROUPE N°2 : les marchés de denrées de viandes fraîches biologiques**

- 20) Fournitures de viandes fraîches de volaille biologique
- 21) Fournitures de viandes fraîches de bœuf, veau, agneau biologique

## **GROUPE N°3 : les marchés de fruits et légumes et de produits de la mer**

- 22) Fournitures de fruits et légumes frais
- 23) Fournitures de fruits et légumes dits de 4ème et 5ème gamme
- 24) Fournitures de produits de la mer
- 25) Fournitures de fruits et légumes biologiques

## **GROUPE N°4 : les marchés de lessiviels**

- 26) Produits lessiviels plonge laverie buanderie

## **GROUPE N°5 : les marchés d'hygiène et de consommables**

- 27) Entretien courant et articles de droguerie
- 28) Produits jet essuyage, hygiène du perso, cuisine

## **GROUPE N°6 : les marchés de fournitures administratives**

- 29) Papeterie
- 30) Fournitures de bureau

## **GROUPE N°7 : le marché de consommables informatiques**

- 31) Cartouches d'encre et Toner

## **GROUPE N°8 : le marché de fournitures électriques**

- 32) Fournitures électriques

## **GROUPE N°9 : le marché de fourniture de matériel de protection et de sécurité**

- 33) Matériel de protection et de sécurité

## **GROUPE N°10 : le marché de fourniture de Vêtements professionnels**

- 34) Vêtements professionnels

## **GROUPE N°11 : le marché de matériel de cuisine et vaisselle**

- 35) Marché de cuisine et vaisselle

## **GROUPE N°12 : le marché de protection Covid-19**

36) Marché de protection Covid-19

Merci de préciser votre besoin en cochant les groupes de marchés que vous souhaitez.

**OptiMarché me publie automatiquement mon marché du GROUPE N°1 « Denrées alimentaires générales »**

**Je souhaite en plus les groupes suivants :**

- GROUPE N°2 « Denrées viandes fraîches biologiques »
- GROUPE N°3 « Fruits et légumes et produits de la mer »
- GROUPE N°4 « Les marchés de lessiviels »
- GROUPE N°5 « Les marchés d'Hygiène »
- GROUPE N°6 « Les marchés de fournitures administratives »
- GROUPE N°7 « Le marché de consommables informatiques »
- GROUPE N°8 « Le marché de fournitures électriques »
- GROUPE N°9 « Le marché de matériel de protection et de sécurité »
- GROUPE N°10 « Le marché de fournitures de vêtements professionnels »
- GROUPE N°11 « le marché de matériel de cuisine et vaisselle »
- GROUPE N°12 « le marché de protection Covid 19 »

**Date, signature et cachet de l'établissement**

Veillez nous retourner ce dossier rempli et signé par fax au 0826 166 740 ou par e-mail à [contact@opti-marche.com](mailto:contact@opti-marche.com)